



MAISON BENTZ
POMPES FUNÈBRES · 1822

— PRÉVOIR, C'EST PROTÉGER —

La prévoyance obsèques, expliquée simplement

Écrire ses volontés de son vivant, en fixer le coût, et épargner à ses proches le poids des décisions dans l'urgence.

Vos volontés, consignées

Cérémonie, inhumation ou
crémation, musiques, textes :
tout est noté et respecté.

Un budget maîtrisé

Le coût est fixé au prix
d'aujourd'hui : rien à avancer,
rien à arbitrer pour vos
proches.

Vos proches, déchargés

Le jour venu, un seul appel
suffit : la maison sait déjà tout
et s'occupe de tout.

Maison fondée en 1822 · Rue du Village 10, 6790 Aubange · 063 37 10 45 · permanence 24h/24





Comment cela se passe, concrètement

Parler de ses funérailles n'est facile pour personne. C'est pourtant l'un des gestes les plus apaisants qui soient : une heure de conversation, aujourd'hui, épargne à ceux qu'on aime des dizaines de décisions dans le chagrin, et la crainte si fréquente de « ne pas faire comme il ou elle aurait voulu ».

Depuis deux siècles, la maison Bentz accompagne les familles du pays des trois frontières. La prévoyance prolonge ce métier : consigner, de votre vivant et avec vous, ce qui devra être fait, puis le faire exactement, le moment venu.

1. Quatre temps, à votre rythme

1. Un entretien d'écoute, sans engagement

Chez vous ou dans nos bureaux. Nous écoutons vos souhaits, répondons à vos questions, et rien de plus.

2. Un devis détaillé, poste par poste

Cérémonie, cercueil ou urne, fleurs, avis de décès : chaque montant est écrit noir sur blanc, au prix d'aujourd'hui.

3. La signature, quand vous le décidez

Le contrat est nominatif. Les fonds sont consignés sur un compte dédié, protégés et réservés à vos funérailles.

4. Des volontés modifiables à tout moment

Un souhait change ? Un appel suffit : nous mettons le contrat à jour, sans frais.

2. Ce que le contrat vous garantit

- ◆ Le respect de vos volontés, telles qu'écrites : c'est le contrat qui fait foi.
- ◆ Un prix bloqué : la différence éventuelle, le jour venu, est à notre charge.
- ◆ Un contrat qui vous suit si vous déménagez, valable quel que soit le lieu du décès.
- ◆ Aucune avance de frais pour vos proches, aucune décision à prendre dans l'urgence.

Parlons-en simplement

Un rendez-vous d'une heure suffit, chez vous ou chez nous, sans engagement. Vous repartez avec un document clair, et tout votre temps pour y réfléchir.

063 37 10 45